



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES 2022 BEVAIX

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 29 mars 2001.

Comité

- Présents: M. Gilbert Uldry, Mme Rosana Varani, MM. Alfred Besomi, Claude Bavaud et Claudio Schwarz.
- Absent: aucun

Préambule

M. Gilbert Uldry, président, déclare la séance ouverte à 20h00. Il souhaite la bienvenue à tous. Il lit l'ordre du jour et comme celui-ci ne donne lieu à aucune remarque, il laisse la parole à M. Claude Bavaud, vice-président, pour l'appel.

1. Appel

Sur 27 sociétés convoquées, 23 sont présentes, 1 est excusée et 3 non excusées.

2. Procès-verbal de l'assemblée du jeudi 30 mars 2000

- Le procès-verbal de la dernière assemblée ayant été envoyé à tous les présidents, son approbation se fera au point 4 de l'ordre du jour. Il ne suscite cependant aucun commentaires.

3. Rapports

A/ M. Gilbert Uldry, président, lit son rapport.

RAPPORT ANNUEL 2000-2001

« Mesdames et Messieurs les Présidents et représentant des sociétés du village,

C'est avec plaisir que je vous présente mon 4^{ème} rapport de président de l'ASLB.

J'adresse évidemment mes plus sincères vœux de bienvenue à vous toutes et tous, chers membres, je vous remercie d'être ici ce soir pour écouter et surtout entendre ce que votre comité et votre président ont à vous communiquer sur l'année écoulée de votre association et sur les perspectives futures. Je pars du principe que si vous vous êtes déplacés, c'est que vous êtes comme moi, attachés aux structures démocratiques de notre groupement, que vous avez pris connaissance des rapports de l'assemblée du jeudi 30 mars 2000 que vous avez reçu par courrier ou 22 sociétés étaient présente sur 25 convoquées, 1 excusée et 2 non excusés. La sortie des Aînés à eu lieu le lundi 5 juin le Vice-président Claude Bavaud a représenté l'ASLB.

Le comité s'est réuni le lundi 3 juillet à la Rouvraie, afin de prendre connaissance que Mme Heidi Von Allmen fraîchement nommée lors de la dernière assemblée, se retirant du poste de secrétaire pour cause de déménagement au canton de Fribourg.

De ce fait Mme Rosana Varani acceptant de continuer la fonction de trésorière ainsi que Claudio SCHWARZ son poste de secrétaire. Etais présent Mr. François LOEFFEL Conseiller Communal afin de discuter la nouvelle façon de facturer à forfait le matériel mis à disposition par l'ASLB lors des lotos.

La commune accepte de regrouper leur facturation à celle de l'ASLB. Et un décompte annuel sera établi le 31 décembre de chaque année. Par la même occasion il est discuté du nouveau mobilier de la grande salle.

Lors de la fête Nationale le 1^{er} août les sociétés suivantes ont participé, ils s'agit des Mousquetaires, la Fanfare, le Chœur d'Hommes renforcé par la Chorale de la Police Cantonale, les Dames Paysannes et le F.C. Bevaix Amicale.

Le comité se retrouve le 21 août pour la mise sur pied du loto en faveur des nouvelles tables, ainsi que le 20 septembre pour régler les détails du loto.

Ce loto était organisé afin de verser 5000 fr. en guise de participation pour l'achat des tables de la grande salle, ce dernier a bien fonctionné, mais il est regrettable que plusieurs sociétés n'ont pas joué le jeu en oubliant de s'inscrire, La Couture, les Scouts, le Lions se sont excusés, par contre Le Bicross, La Rouvraie, Le développement, La Nautique n'ont pas donné signe de vie, le Volley-Ball inscrit mais la personne désignée ne s'est pas présentée. Il va sans dire qu'à l'avenir nous appliquerons l'Art. 10 de nos statuts : qui dit que, « Lors des manifestations organisées par l'ASLB, les sociétés sont tenues de mettre à disposition le personnel demandé et nécessaire. Si celui-ci faisait défaut, une amende sera infligée à la société fautive selon les circonstances, par le comité ».

Le lundi 27 novembre le comité s'est réuni, afin de prendre connaissance du résultat du loto ainsi que de régler différents problèmes.

Votre serviteur à participer à l'assemblée de la Mi-août le 11 décembre 2000 ainsi que le 12 février 2001

Nous avons été sollicités par la Compagnie des Baladins de l'Abbaye qui organisait la nuit des rois, afin d'obtenir 250 ampoules blanches que nous avons pas dans notre stock, après transaction avec Vital Lumière, nous avons obtenu 250 ampoules aux prix coûtant de 150 fr. le tout, nous avons remercié Vital Lumière par lettre.

Le comité s'est réuni le mercredi 7 février afin de préparer la séance de ce soir, la constatation est faite que le coin-non fumeurs pour les lotos était très apprécié par les personnes concernées, par la suite nous souhaitons que les sociétés organisatrices de lotos procèdent de la même manière.

Votre serviteur a assisté également aux séances le 24 août 2000 pour les démonstrations de nouvelles tables ainsi que le 13 février 2001 pour les mérites sportifs et Culturels.

En conclusion : Je tiens à remercier les membres du comité, ainsi que toutes les sociétés qui ont, d'une façon ou d'une autre, contribué aux succès de nos diverses manifestations.

Tout en espérant avoir porté à votre connaissance les faits essentiels de notre association, je terminerai en vous transmettant les meilleurs messages de notre comité.

Le Président : Gilbert Uldry. »

B/ Mme Rosana Varani, trésorière, lit son rapport.

- Les charges totalisent fr. 9415.10
- Les recettes fr. 8'710.05
- La fortune s'élève à fr. 15.255.--
Elle précise les points suivants :
- Bien que le bénéfice du loto s'élève à fr. 3'615.70, le résultat de l'exercice est
- Une perte de fr.705.05, principalement dû à un achat de chevaux pour fr. 2'250.—et un acompte de 50 % fr. soit 2'500.-, versé à la Commune, comme participation à l'achat des tables.
- Il n'y a pas de questions.

C/ M. Schouwey, pour la Sclérose en Plaques, lit le rapport des vérificateurs des comptes.

Il relève l'exactitude des comptes et la très bonne tenue de la comptabilité et propose que décharge soit donnée à la caissière.

4. Approbation des rapports

- M. Uldry demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'approbation des différents rapports. Personne ne prend la parole.
- L'assemblée donne décharge au président, à la trésorière et au secrétaire.

5. Nominations statutaires

- Gilbert Uldry, président se représente pour une nouvelle année.
- MM. Alfred Besomi, Claude Bavaud et Claudio Schwarz se représente également.
- Mme Varani, qui a été d'accord de refaire une année suite à la défection de Mme von Allmen a été à nouveau remerciée pour son nouvel engagement d'une année. Un poste étant donc à nouveau vacant, M. Uldry demande à la salle s'il y a un ou une candidate. Ce n'est pas le cas. Il informe donc qu'il a reçu une candidature de Madame Marie-José Uldry et lit la lettre de demande qu'il a reçue. Mme M.-J. Uldry se dit volontiers prête à s'investir pour l'ASLB. Elle est également trésorière de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- L'assemblée vote le nouveau comité à l'unanimité, avec applaudissements.
- Le nouveau comité sera ainsi composé de :
- M. Gilbert Uldry, président
- Mme Marie-José Uldry, MM. Alfred Besomi, M. Claude Bavaud et Claudio Schwarz.
- Vérificateurs de comptes :
- 1er vérificateur : Les Baladins de l'Abbaye

- 2ème vérificateur : Société Mycologique de Bevaix et environs
- Suppléant : Association Suisse des Paralysés.

Après ces nominations, M. Nicolet demande une petite pause, le temps que l'on serve à boire. Sa demande acceptée, il quitte la salle avec quelques personnes.

6. Admissions - Démissions

- Démission:
- Une : La Société des Aînés, représentée par M. Monnier. M. Uldry ayant lu la lettre de démission a été remercié par M. Monnier. Cette lettre nous apprend, entre autres, que la fortune a été léguée au Club des Aînés.
- Admissions:
- L'Amicale PC : voulait se présenter, mais elle a finalement retiré provisoirement sa candidature.
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers, représentée par M. Jean-Michel Uldry, est admise par 21 voix, et 2 abstentions.

A ce moment, M. NICOLET prend la parole et explique en substance qu'il souhaite créer avec une bande de copains une Amicale. Un des buts serait de prendre la date du 01.12.2001 laissée vacante par suite de la démission des Aînés pour faire un loto dont les bénéficiaires serviraient à créer un petit fond la 1^{ère} année, puis le reste reversé à des Sociétés locales. Toutefois, si le loto serait déficitaire, la perte serait supportée par eux. Il demande aussi une admission à l'A.S.L.B. sans toutefois pouvoir donner ni de nom à leur Amicale, ni des statuts.

Quelques réactions suivent :

- M. Dubois explique que bien que ce soit une initiative courageuse et que l'idée soit séduisante, il ne donnerait pas son accord pour l'admission à l'ASLB pour ne pas créer de précédent car le projet est beaucoup trop jeune pour cette année.
- M. Uldry dit que la décision est difficile sur cette base et donne aussi la parole à M. Loeffel.
- M. Loeffel ne voit rien de mauvais, mais ce n'est pas à lui, représentant ce soir le Conseil communal, de s'exprimer à ce sujet.
- M. Jean-Michel Uldry propose de prendre cette initiative de faire un loto, sous la houlette de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.
- Il est question d'appeler cette Amicale, les « Gais-Matous ».

Les décisions suivantes sont prises :

- La date pour le loto est retenue avec un droit de regard de l'ASLB.
- L'admission se fera au plus tôt l'an prochain.

7. Programme juillet 2001 à juin 2002

Tout d'abord, M. Uldry lit le programme établi pour janvier à juin 2002, puis pour la suite du programme, de juillet 2001 à juin 2002, elle est établie en collaboration avec tous les membres présents dans la salle.

8. Fête du 1^{er} août

M. Gilbert Uldry demande un coup de main pour la préparation de cette manifestation aux sociétés.

La Fanfare est d'accord.

F.C. Bevaix – Amicale s'engage pour le montage.

Amicale des Sapeurs-Pompiers et Dames Paysannes se déclarent prêtes pour aider au service.

9. Divers

Les divers suscitent les interventions suivantes:

- M. Monnier explique que les 38 tables achetées et qui servent également à en faire un podium de 52 m², doivent être protégées car elles commencent déjà à être un peu rayées. Il s'est donc approché de la Ville de Neuchâtel pour s'informer et propose un matériau dont le coût total serait d'environ fr. 150.-. M. Loeffel remercie alors la démarche de M. Monnier et déclare que s'il lui remet le dossier, la Commune pourra se charger de cet achat. M. Pittet ajoute qu'il serait judicieux de mettre des caoutchouc de protection aux bords des tables et M. Wannemacher d'attirer l'attention que si ce matériau est bien, il faut prendre garde à ne pas utiliser un scotch double-face trop fort car il est alors très difficile de l'enlever.
- M. Bavaud demande à M. Loeffel qu'en est-il des grésillements de la sono, sur quoi M. Loeffel répond qu'un technicien doit venir demain pour régler ce problème. M. Bavaud évoque également le problème de l'entrée d'air de la ventilation, côté est.
- M. Loeffel informe avoir reçu une lettre d'une société qui propose à la Commune un mini-bus publicitaire. Celui-ci entraînerait cependant des frais. De plus, il coûterait aux utilisateurs 40 ct. au km (puis 25 ct. dès 100 km). Il souhaite donc connaître l'intérêt des sociétés locales. Deux sociétés se déclarent intéressées. M. Despland informe qu'il a personnellement vécu dans ce genre une très mauvaise expérience.
- M. Monnier remercie au nom de l'assemblée le président et l'ensemble des membres du comité.
- Plus personne ne demandent la parole, la séance est levée à 21h40. M. Uldry précise que la verrée est offerte par Pierre Nicolet et les sandwiches par les propriétaires de l'épicerie des 4 saisons, Famille Pasquier.

Le secrétaire: Claudio Schwarz

Bevaix, le 30 mars 2001